15ème édition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger
du 02 au 07 octobre 2017

REGLEMENT DU FESTIVAL

ARTICLE 1 :
Le Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger, organisé par le Centre Cinématographique Marocain en collaboration avec le Festival International de Cinéma Méditerranéen de Tétouan, est une manifestation à caractère artistique et culturel qui a pour objectifs de :

- Créer un cadre de rencontres, de dialogue et d'échanges cinématographiques ;
- Favoriser la connaissance et la diffusion des nouveaux films de court métrage des pays méditerranéens;
- Encourager les jeunes cinéastes à réaliser leurs ambitions créatives et artistiques;
- Inciter et promouvoir les échanges entre les cinéastes des deux rives de la méditerranée.

ARTICLE 2 :
La 15ème édition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger aura lieu du 02 au 07 octobre 2017

ARTICLE 3 :
Le programme du festival comprend:

- Une section « compétition » ouverte aux films de court métrage réalisés par des cinéastes méditerranéens en 2016 et 2017 ;
- Une leçon de cinéma;
- Des débats autour des films en compétition;
- Des activités parallèles.

ARTICLE 4 :
Seront sélectionnés pour la compétition officielle, un à cinq films de court métrage par pays.
Les réalisateurs des films sélectionnés pour la compétition seront invités par le festival avec prise en charge des frais de transport et d'hébergement en demi-pension.
Le transport ne peut être pris en charge qu'à partir du pays de nationalité du film.

ARTICLE 5 :
Les films participants doivent être de fiction, en version originale, sous titrés en français, et / ou en anglais et en format professionnel (DCP, HD, ou Blu-ray).
La durée du film doit être supérieure à **5 minutes** et inférieure **à 35 minutes.**
Peuvent participer à la compétition les films étrangers n'ayant pas participé auparavant aux festivals organisés au Maroc.

ARTICLE 6 :
Toute demande de participation doit parvenir au secrétariat du festival, au plus tard le **30 juin 2017** accompagnée d'un dossier comprenant:

- Fiche d'inscription remplie et signée;
- Fiche technique et synopsis du film en arabe, en français et en anglais;
- Dialogue du film en français ou en anglais;
- Biographie et photo du réalisateur;
- Photos du film ;
- Toute information utile ;
- Une copie du film enregistrée sur DVD ou Blu-ray

A l'adresse suivante :

Centre Cinématographique Marocain
Avenue Al Majd, B.P 421
Rabat- MAROC
E-mail : ccm@menara.ma
Tél. : +212 537 289 200 (L.G)
Fax : +212 537 798 113
La fiche d'inscription est disponible sur le site du festival : www.ccm.ma/15fcmmt

ARTICLE 7 :
Tout producteur ayant proposé un film à la sélection sera informé par courrier de la décision du comité de sélection.
Les copies des films sélectionnés doivent parvenir au secrétariat du festival, accompagnées d'une documentation complète (dossier de presse, photos, affiches) au plus tard le **1er septembre 2017.**
Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection.

ARTICLE 8 :
Les frais d'envoi des copies des films sélectionnés et les frais de leur réexpédition, sont à la charge du festival, de même que les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies.
En cas de perte, la responsabilité du festival n'est engagée que dans la limite de la valeur du support.
En cas de détérioration, le producteur doit envoyer une facture certifiée d'un laboratoire, dans un délai n'excédant pas un mois après qu'il ait pris possession de la copie du film.

ARTICLE 9 :
Un jury composé de sept membres désignés par les organisateurs, attribue aux films en compétition les prix prévus à l'article 10 du présent règlement.

ARTICLE 10 :
Les prix décernés sont :

Grand prix du festival	**70.000,00 DHS**
Prix spécial du jury	**60.000,00 DHS**
Prix de la réalisation	**50.000,00 DHS**
Prix du scénario	**40.000,00 DHS**
Prix du 1er rôle féminin	**20.000,00 DHS**
Prix du 1er rôle masculin	**20.000,00 DHS**

Le jury ne délivre pas de prix ex aequo.

ARTICLE 11 :
Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.

ARTICLE 12 :
La participation à la 15ème édition du Festival du Court Métrage Méditerranéen de Tanger implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.